

JEUDI  
9 FÉVRIER 1832.

Ce Journal paraît les Jeudi et Dimanche  
de chaque semaine.  
On s'abonne à Lyon, au Bureau du Journal,  
rue d'Amboise, barrière de fer;  
Au Bureau de la Conservation des Affiches,  
Galerie de l'Argue, escalier M, au 1<sup>er</sup> étage;  
A la librairie de M. Babeuf, rue S. Dominique,  
Et à l'Imprimerie du Journal.



PREMIÈRE ANNÉE.

N<sup>o</sup> 66.

Le prix de l'abonnement (qui se paie d'avance) est de 4 fr. pour trois mois.

On ajoutera pour les frais de poste 2 centimes par N<sup>o</sup> pour le département et 4 centimes hors du département.

Les lettres et paquets doivent être affranchis.



# La Glaneuse,

## JOURNAL DES SALONS ET DES THÉATRES.

La Prison est le Séminaire des Patriotes.

### UN MOT.

On vous dit sans doute, chers lecteurs, que les détenus politiques de Roanne sont des républicains farouches qui conspirent sous les verroux. On vous peint ces anarchistes ourdissant en secret la trame d'une conspiration qui doit bientôt éclater sur tous les points de la France: fermez l'oreille à ces bruits absurdes. Eux, conspirez! et pourquoi? Les événements se pressent avec une rapidité qui rend les complots inutiles. Ils attendent avec le calme de l'innocence que l'heure de la justice sonne enfin pour eux. Mettant à profit les longues heures de l'esclavage, ils viennent de fonder une société qui qui nous semble appelée à exercer une heureuse influence sur les classes ouvrières. Nous nous bornerons aujourd'hui à l'insertion des statuts de cette société, sur laquelle nous aurons sans doute à revenir.

### L'UNION, ASSOCIATION MUTUELLE.

#### STATUTS DE LA SOCIÉTÉ.

L'UNION FAIT LA FORCE. Les fondateurs de la société ont fait de cet axiome la base de l'association mutuelle, dont quelques mots suffiront pour indiquer le but. Former un lien puissant qui unisse les sociétaires, créer entre eux une mutualité de services, réunir dans un centre commun toutes les professions, toutes les industries pour les répartir entre tous les membres de la société, former une association mutuelle qui devienne pour chaque membre, une assurance contre le malheur, tel est le but que nous nous proposons, et ce but, nous sommes sûrs de l'atteindre, parce que notre association est basée sur un principe immuable, l'intérêt particulier combiné de manière à concourir au bien-être général.

#### ARTICLE PREMIER.

Le nombre des membres de la société est illimité.

##### ART. II.

Nul ne pourra être admis dans la société, si les trois-quarts au moins des sociétaires n'y consentent. Les propositions seront faites par l'organe du président, qui ne nommera jamais le sociétaire proposant. L'admission ou le rejet ne seront décidés que par la voie du scrutin secret.

##### ART. III.

Chaque nouveau membre, au moment de son admission, devra signer sur un registre *ad hoc*, la profession de foi suivante:

*Les distinctions établies entre les hommes par la fortune ou par la naissance, ne sont rien pour moi. Tous les hommes sont frères, ils sont égaux; et cette conviction profonde me fait un devoir de n'admettre entr'eux aucune différence. Les services rendus à la société ont seuls droit à notre estime et à notre vénération. Je sympathise avec le peuple et je seconderai de tous mes efforts le gouvernement qui procurera à cette classe, dont je fais partie, la plus grande somme de liberté possible. Je connais toutes les obligations que m'impose le titre de membre de l'association mutuelle; je promets de les remplir, et je serai fidèle à ma promesse.*

##### ART. IV.

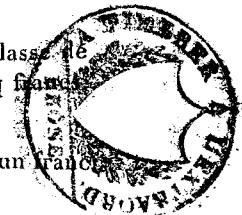
Les fondateurs ne voulant exclure aucune classe de la société, ont fixé le prix de la réception à cinq francs.

##### ART. V.

Chaque membre devra payer une somme de un franc et cinquante centimes par mois.

##### ART. VI.

Indépendamment de ce versement mensuel, chaque membre devra répondre sur la décision de la majorité



à un appel de fonds qui ne pourra , dans aucun cas , excéder la somme de dix francs.

#### ART. VII.

Il sera formé dans le sein de la société une commission prise parmi les membres. Cette commission devra s'occuper des moyens d'établir l'association sur les bases les plus solides , et de lui donner toute l'extension dont elle est susceptible à chaque assemblée générale. Un rapporteur donnera lecture à la société des opérations de la commission.

#### ART.VIII.

Il sera également formé dans la société un bureau , composé de la manière suivante :

- 1° Un président ;
- 2° Un vice-président ;
- 3° Un secrétaire ;
- 4° Un trésorier.

Ces membres seront nommés au scrutin secret et devront être renouvelés tous les trois mois. Cependant les mêmes membres pourront être réélus.

#### ART. IX.

La société étant fondée sur la bonne foi , on renonce aux amendes et à tous les moyens coercitifs. Un membre sera exclu dès qu'il aura refusé de satisfaire à ses engagements , ou qu'il ne se sera pas soumis aux obligations que la société lui impose. Ces obligations sont (et nous devons le répéter ici) de concourir de toutes ses forces au bien-être général.

#### AVIS.

C'est avec le plus vif empressement que nous répondons à la demande qui nous est faite par les fondateurs de la société. La difficulté de parvenir à Roanne devant nécessairement entraver la marche de l'*Association mutuelle* , nous consentons à ouvrir nos bureaux à toutes les personnes qui , comprenant le but philanthropique que se propose la société , désireront être admis au nombre de ses membres. Un sociétaire s'y rendra tous les jours , de dix à deux heures , et donnera tous les renseignemens qu'on pourra désirer. Les fondateurs recevront avec reconnaissance toutes les observations susceptibles de donner à leur société l'importance qu'elle doit obtenir pour arriver au but qu'elle se propose : LAMÉLIORATION DES CLASSES LABORIEUSES.

### SCÈNE MILITAIRE.

Les troupes sont rangées en bataille sur la place d'armes. Le colonel à cheval est au milieu d'un groupe d'officiers et de soldats.

Le Colonel.

Braves soldats , je suis content de vous. Vous avez tiré sur le peuple comme des anges. Je vous en fais mon compliment. Grace à votre courage , l'anarchie ne relèvera plus dans Lyon sa tête sanglante. Votre valeur doit être récompensée. Voici 85 croix d'honneur et 32 avancemens en grade qui viennent de m'arriver par le télégraphe. Je vais dîner en ville , et vous comprenez que je n'ai pas le temps de vous distribuer tout ça.

Arrangez cette affaire entre vous , mais surtout pas d'injustices. Il y en a pour tout le monde. Rappelez-vous toujours que les baïonnettes doivent désormais être intelligentes.

On entend les cris mille fois répétés : *Vive notre colonel ! vive notre colonel !*

La musique exécute l'air de la *Parisienne*.

#### DEUXIÈME SCÈNE.

*Une Chambrée.*

Jean-Jean.

En v'la-t-i de ces croix , en v'la-t-i ! Je crois qu'il y a qu' moi qu'en a pas evu.

Lagrenade.

C'est que t'est un capon , et que t'as pas voulu aller au feu.

Jean-Jean.

Eh ben oui que j'ai pas voulu , là ! Quoi qu'ils mavaient donc fait ces ouvriers , pour que j' leurs y fasse chasse des coups de fusil !

Lagrenade.

Il s'agit pas d' ça. L' colonel avait ordonné , il fallait obéir. L' soldat ne connaît qu' sa consigne.

Jean-Jean.

Oui l' soldat suisse. Mais moi qu'a un frère parmi les ouvriers , il fallait donc qu' j'aurait été fraticide .... l' pus souvent.

Lagrenade.

Aussi t'as pas la croix.

Jean-Jean.

Eh bon , j' sis content , parce que , vois-tu , il me semble qu' c'te croix aurait diablement pesé sur ma poitrine.

Lagrenade.

Conserit ! j' crois que tu te lances dans la personnalité.

Jean-Jean.

Il s'agit pas de personnalité. Mais une supposition qu' tu serait ouvrier , ça te ferait-il plaisir quand t'aurait été tué , de voir porter des rubans rouges par les coeur a qui t'a fait passer l'arme à gauche.

Lagrenade.

Ah bah !....

Jean-Jean.

Il n' y a pas d'ah bah. T'est soldat , c'est vrai , t'est français , et les ceux qu' t'a tués ils étaient aussi des français. La seule différence qu'il y avait entr'ens et toi c'est qu' t'avais mangé la soupe , et qu'il y avait parmi eux qu'avaient mangé rien du tout.

Lagrenade.

Dis donc , conserit , ousque t'a donc appris tout ça !

Jean-Jean.

T'as donc oublié c' gros joufflu avec son parapluie qui nous disait comme ça , il y a dix-huit mois , jour qu' j'étais à la parade , et qu'il nous serrait vement la main :

*Mes enfans (qu'il nous disait) si on vous ordonnait de tirer sur le peuple, faut pas les écouter ; parce que, poyez-vous, le peuple, c'est lui qu'a toujours raison ; surtout quand il est le plus fort, et pis c'est lui qu'a fait la révolution, et qui m'a donné à moi une place conséquente. L'soldat français il doit être INTELLIGENT, et il doit se battre que contre les ennemis de son pays.*

Eh ben, il avait raison le joufflu avec son parapluie, et la preuve, c'est que tous les journal ils ont répété ce qu'il avait dit, le joufflu. Il fallait donc ben que ça fusse vrai.

Lagrenade.

Alors peut-être, mais pas à présent.

Jean-Jean.

A présent, les *Français* sont donc pas des *Français*. Je te dis moi qu'il y a rien de changé, et qu'on me persuadera jamais qu'on nourrit l'peuple avec des coups de fusil, c'est trop indigeste. Quant à moi, au risque d'avoir jamais la croix d'honneur, j'te déclare que j'tirerai jamais sur mes frères, et si on veut m'y forcer, je donnerai ma démission, et le gouvernement s'arrangera comme il voudra.

(On entend un roulement, les deux soldats se séparent.)

#### ASMODÉE.

Dans notre dernier *Numéro* nous avons relevé les nombreuses bavures du *Courrier de Lyon*. Afin qu'à l'avenir Messieurs les rédacteurs de la feuille ministérielle ne confondent plus la *Glaneuse* avec *Asmodée*, nous croyons devoir appeler leur attention sur ce fragment de la satire publiée hier par notre ami Berthaud, et dédiée au *COURRIER DE LYON*.

Non, je n'ai point ravi, sur le triste rivage,  
D'un archange déchu la trompette sauvage.  
Non, contre le Dieu fort je n'ai point conspiré :  
Pèlerin de malheur, j'ai prié sur la pierre  
Et n'ai point promené la torche incendiaire

Aux murs du temple vénéré.

Comme le vague bruit de l'onde fugitive  
Aux vêpres de vos morts ma voix était plaintive,  
Et le blasphème impur ne l'empoisonnait pas.  
Je pleurais, je priais dans la pieuse enceinte :  
J'allais prier encor ; --- De cette route sainte

Vous avez détourné mes pas.

Avant que votre souffle où la haine respire  
Eût empoisonné l'air que ma poitrine aspire,  
Avant que sur Lyon eût pesé votre sceau,  
Mon cœur dans tous les coeurs adorait la patrie,  
Et mes heures coulaient comme, dans la prairie,

Les eaux limpides d'un ruisseau.

Un malheureux, lassé de traîner sa misère,  
Voulait-il de ses jours achever le rosaire,  
Je l'appelais ami, je lui tendais la main ;  
Il devenait mon frère, il était respectable,  
Et ma mère le soir accueillait à sa table

L'homme trouvé sur le chemin.

Pendant les nuits d'hiver quand une pauvre femme,  
Pour nourrir ses enfans, offrait un don infame  
Au vice abatardi qui passait en manteau,  
Sans lui rien demander, je lui faisais l'aumône ;

Aujourd'hui, comme vous, je ris ou la sermonne,  
Et laisse à son front l'écriteau !

Aujourd'hui, comme vous, sous les voûtes du temple  
Je passe insoucieux du Dieu qu'on y contemple,  
Et mon front devant lui rougit de s'incliner :  
Car ce Dieu que j'aimais, il est aussi le vôtre,  
Et mon cœur a besoin d'en adorer un autre

Que vous ne puissiez profaner.

Eh ! quoi donc ! Maintenant le même catéchisme  
Servirait tour à tour et le culte et le schisme !  
La victime prêtrait le Dieu de l'assassin !  
Non, ne le croyez pas ! Il est temps qu'on relève  
L'autel conquis deux fois à la pointe du glaive

Et retombé sur notre sein !

Frères, laissez-nous donc notre rang, notre taille,  
Nos énergiques voix, nos phrases de bataille,  
Dévorant en un jour vingt ans de vos sermons.  
Laissez-nous les vertus que des jours moins prospères  
Semèrent pour les fils dans le remords des pères ;

Car Dieu sait si nous les aimons !

Quand le pouvoir ancré sur une mer terrible  
Vers l'abîme déjà penche sa tête horrible,  
Quand le navire est frêle et le câble en défaut,  
Frères, point de menace au passager qui jeûne ;  
Et ne me faites pas comprendre, à moi, si jeune,  
Quatre-vingt-treize et l'échafaud !

#### UNE JOURNÉE DE M. VARENARD.

Nommé par la loi pour protéger l'orphelin et la veuve, M. Varenard n'a jamais compris la sainte mission qu'on lui a confiée. Ce malheureux homme semble s'être blâssé entièrement avec les émotions des prisons ; il lui faut maintenant des vapeurs de cadavres, des blessures, du sang ! du sang noir sur une plaie qui fume ! alors son cerveau se dilate, son cœur bat plus à l'aise dans l'atmosphère fétide, et son visage rayonnant d'une joie convulsive, sourit comme le tigre.

Un jeune homme, un de ces patriotes épurés au creuset des déceptions, marchait au mois de novembre avec des ouvriers qui voulaient vivre en travaillant ou mourir en combattant. Oh ! celui-là ne s'était pas levé pour piller au champ des morts, pour incendier la maison du riche ; mais il savait qu'au milieu de ces ouvriers si braves, si généreux, il pouvait se glisser quelques êtres perdus, quelques hommes cherchant le désordre sous tous les régimes et vivant de la misère universelle. Eh bien ! je serai là, avait dit le jeune homme, entre la dévastation et la mort ; mais je ferai mon devoir.

Il tomba blessé dangereusement.

Depuis ce jour, il a lutté vingt fois avec toutes les horreurs de l'agonie ; depuis ce jour où il avait accompli son devoir de citoyen, jamais il ne lui vint à la pensée que la haine du pouvoir viendrait lui disputer un lit où il souffrait, mais où il ne mourait pas.

Et il était calme, il attendait sa guérison si lente : déjà il la sentait venir.

Aujourd'hui, peut-être, il touche au moment d'abandonner une terre arrosée de son sang ; aujourd'hui, les tiraillements du trépas se roulent dans sa poitrine.

Pourquoi donc ? il était si bien , il y a trois jours !

— Pourquoi !...

Varenard ne vivait plus depuis quelque temps ; rien ne disait qu'il était procureur du roi , qu'il avait un cœur pour battre , une tête pour penser. Il savait bien qu'il signait chaque jour bon nombre de mandats d'arrêts , mais il n'éprouvait plus aucune jouissance en les signant.

Le pauvre homme...

Avant-hier, une odeur de sang vint jusqu'à lui : il la flaira avec volupté , puis il la suivit en riant , en grondant , en battant des mains !... C'était le jeune patriote blessé qui souffrait encore , qui souffrait beaucoup , qui avait du sang sur lui !... Varenard voulut le voir : et pour qu'il ne pût lui échapper , deux gendarmes furent placés au chevet du malade. Le lendemain , Varenard put satisfaire sa passion dominante : il vit un homme qui se mourait , il respira sur le sang de sa blessure.

Il avait l'air heureux , Varenard . . .

Il sentit qu'il vivait , qu'il était procureur du Roi ! . .

Aujourd'hui le jeune patriote a été ravi à la couche qui devait le guérir , et on l'a traîné à l'hôpital !... à l'hôpital dont peut-être il ne sortira pas.

Mais alors Varenard le verra mourir ; il ira rêver sur sa tombe ; il pourra même la mordre et se déchirer les dents avec la terre du cimetière...

Comme il va jouir , Varenard !...

EXPOSITION DESCRIPTIVE  
DE LA FABRIQUE DE RUBANS DE SAINT-ÉTIENNE.

Par S. DRIVON , passementier.

La brochure qui vient d'être publiée sous ce titre à St-Etienne , est l'œuvre d'un excellent citoyen qui a compris les besoins de la classe ouvrière dont il vient plaider la cause. Nous regrettons de ne pouvoir nous étendre sur cette publication , dont nous ne donnerons qu'un rapide aperçu.

Après avoir exposé avec clarté le mode de fabrication des rubans , M. Drivon démontre quels sont les bénéfices des ouvriers , et s'élève avec force contre ceux qui s'en vont criant que ces ouvriers gagnent quatre et cinq francs par jour , et qui ne craignent pas d'employer , pour les tromper , des manœuvres que nous n'osons qualifier. Vient ensuite un tableau plein d'intérêt dans lequel l'auteur nous peint l'intérieur du ménage de l'ouvrier , et proteste avec énergie contre les honteuses menées de ces fabricans qui spéculent sur la misère.

Laissons un instant parler M. DRIVON :

« C'est à ce moment qu'il faut se transporter dans l'intérieur de son ménage , pour connaître toute l'étendue de ses besoins. Là , vous verrez cette femme presse sur son sein , en gémissant , ses pauvres enfans couverts des haillons de la misère , et que le froid et la faim viennent frapper de leur couleur bleuâtre. Elle tourne , vers leur père qui arrive , ce regard inquiet et

avide de souffrances à éteindre. Le dernier pain fut pris à crédit ; il faut le payer. Le dernier charbon est réduit en cendres ; il faut en acheter. Et avec quoi , malheureuse , il n'y a point d'argent au magasin. En vain il ira importuner de sa continue présence , le fabricant qui doit solder son labeur. Sa voix froide et impossible lui annoncera qu'il faut repasser un autre jour. En vain il reviendra alors. Celui-ci se trouvera absent. Si ce n'est lui , ce sera son commis. Chacun , à tour de rôle , semblera deviner le moment où il va paraître , pour s'effacer , pour se soustraire à ses regards. Enfin , après une attente si cruelle , si pleine d'angoisses , il lui proposera un billet à trois et quatre mois d'échéance : c'est là qu'il en voulait venir. Prends-le , malheureux , et cours chez quelque usurier qui te l'escrêtera , et s'enrichira du salaire de plusieurs journées de ton travail. Au moins tu pourras acheter du pain , tu pourras , pendant quelque temps encore , rendre à ton foyer sa chaleur conservatrice. Mais quel est-il donc cet usurier qui ne craint point de livrer son argent sur la foi d'une telle signature ? Quoi , tu ne l'as pas deviné ! Et celui qui t'a donné son nom , et celui qui t'a indiqué sa demeure , n'est-ce pas le fabricant lui-même ? Il est donc son compère ! Ainsi , la partie morale du commerce n'est chez quelques-uns que dans les échéances. J'ai payé , je ne dois rien. Tu ne dois rien... c'est un mensonge ! »

« Oui , j'ai raison de le dire , et je le répète : il doit ce fabricant , dont l'exorbitant aunage vient augmenter de plusieurs journées le travail de l'ouvrier , sans augmentation de salaire. Il doit ce fabricant , dont les lenteurs calculées privent le malheureux , qu'il fait ainsi attendre , d'un travail qu'il pourrait trouver ailleurs ; il doit aussi celui qui calcule son bénéfice sur l'inaction , la détresse et la misère ; et celui qui chicanne injustement un rabais que l'ouvrier n'abandonne que dans la crainte stupide de ne plus recevoir l'ouvrage dont celui-là le menace ; il doit enfin celui qui manque aux engagemens pris , et qui se livre au trafic honteux des billets ; et s'il dit le contraire , c'est encore un imposteur. »

Ce langage énergique est l'expression de la vérité , et cette vérité sort de la bouche d'un fabricant.

Malédiction sur ces hommes qui disputent à l'ouvrier le morceau de pain qu'il a gagné à la sueur de son front ! que la presse livre leurs noms à l'infamie ! qu'ils soient stigmatisés , et que les fabricans qui sympathisent avec cette classe à laquelle ils doivent leur fortune , fassent eux-mêmes justice de ces vampires industriels !

Ici se borne notre tâche. Elle serait incomplète , si nous ne recommandions pas à tous ceux qui s'occupent d'industrie , la lecture d'un ouvrage que la gravité de notre position sociale rend palpitant d'actualité.

La brochure de M. DRIVON est en vente à St-Etienne , chez M. Delarue , libraire , place Royale.

J. A. GRANIER , Gérant.